



## COMMISSION DE LA RECHERCHE

13/06/2024

SALLE DES ACTES

PRESENT.E.S : DELPHINE ACKERMANN, CECILE AUZOLLE, FRANCOIS BRIZAY, ALAIN DUCOUSSO-LACAZE, JEROME GREVY, ANNE JOLLET, PIERRE KANDEM, MOHAMED LAMINE KEITA, GILLES MARMASSE, MATHIAS MILLET, NAIK MIRET, THIBAUT PREUX, FANNY RENARD.

EXCUSE.E.S : ANDRZEJ CHANKOWSKI, MANUEL GIMENES, CECILE VOYER.

INVITE.E.S : CHRISTEL BIDET-ILDEI (EN VISIO)

### SOUTENANCES DE THESES ET HDR

Afin de calculer le montant de l'aide au financement des soutenances de thèse et d'HDR, l'assesseur a établi un tableau prévisionnel. Il rappelle que le montant de l'enveloppe mutualisée est de 28 000€, dont 6 000€ ont été versés par le service financier au titre de l'aide à la publication (décision de la commission du 28 mars 2024).

Laboratoires	Janvier à juin	Juillet à décembre	Total retenu (13/06/2024)
Caps	0	2	2
Cerca	2	9	11
Cescm	3	2 ou 3	2
Criham	1	7	8
Gresco	0	5	5
Herma	0 ?	1 ou 2	1
Mapp	0	7	7
Migrinter	0 ?	3 ou 4	3
Ruralités	2	7	9
Total	8	43	51

A titre de comparaison, 43 thèses et HDR ont été soutenues en 2023.



L'assesseur propose qu'une somme forfaitaire soit versée pour les thèses soutenues pendant les six premiers mois de l'année. Une évaluation plus précise sera effectuée en septembre, ce qui permettra d'ajuster le calcul et de verser éventuellement un complément. Par la suite, il sera procédé à un versement chaque fois que sera publiée l'annonce d'une soutenance.

Répondant à plusieurs remarques, l'assesseur s'engage à se renseigner sur l'origine de ce fonds d'aide à la soutenance et sur la possibilité de demander à l'UP une contribution plus conséquente

L'Assesseur aimerait que les thèses réalisées en SHA soient mieux valorisées. Il est proposé par certains membres de la commission de mettre le nombre de thèses de l'année et leurs dates sur le site internet de SHA et en janvier un bilan de l'année avec un lien qui renvoie sur le site des labos. L'assesseur se mettra en relation à ce propos avec le service communication de SHA.

**L'Assesseur de la Recherche propose de verser en juin 450€ par thèse ayant eu lieu entre janvier et juin 2024.** Cette proposition est acceptée.

*PS Le tableau a été complété depuis la réunion du Conseil.*

## ACTIONS INTERDISCIPLINAIRES DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Au vu de l'auditoire réduit, la formule des actions interdisciplinaires de 2023-2023 - une conférence par mois d'une heure pendant la pause méridienne et une journée d'étude en janvier – ne semble pas bien adaptée. L'Assesseur Recherche se demande s'il est pertinent de reconduire ces actions et demande l'avis aux membres de la Commission.

Après discussion, il est admis que ce semi-échec était conjoncturel et qu'il vaut la peine de persévérer. Le thème « **violence & politique** » est proposé. Les conférences seront plus courtes (30 à 45 minutes soit de 12h45 à 13h30), accessibles à tous (étudiantes et étudiants, personnel BIATSS, enseignants-chercheurs, auditeurs libres. Il est d'ores et déjà approuvé par l'ensemble de la commission qu'il faudra travailler avec le service communication pour davantage d'annonces notamment à l'extérieur de l'UP.

L'assesseur enverra un message par la liste de la commission de la recherche demandant à chaque laboratoire de proposer une ou deux interventions.



## QUESTIONS DIVERSES

Une discussion s'engage à propos de l'attribution par l'UP des semestres de CRCT. Pierre Kandem explique la procédure mise en œuvre par la commission ad hoc, dont le souci principal est de contenter toutes les composantes de l'université et de respecter les classements qui ont été communiqués par les commissions de la recherche. La baisse du nombre de semestres octroyés provient du ministère et non de l'UP.

L'assesseur s'engage à demander au VP recherche que soient argumentées les décisions qui sont prises (notamment la mention « avis défavorable »).

## EMERITAT

Une élue demande pourquoi les élus de rang B ne peuvent pas assister à ces débats. Membres des laboratoires, travaillant ensemble, il lui semblerait légitime a minima de connaître le nom des personnes qui demandent un éméritat. L'assesseur se renseignera sur l'origine du règlement. Il rappelle la procédure : le conseil de laboratoire et la CES émettent des avis sur lesquels la commission Recherche doit s'appuyer pour émettre le sien.

Le relevé de décision (voir en annexe) sera envoyé à la Responsable RH de SHA avec la liste d'émargement.